



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2017-183

PUBLIÉ LE 14 NOVEMBRE 2017

# Sommaire

## DAP

45-2017-11-08-007 - delegations signature (6 pages)

Page 3

DAP

45-2017-11-08-007

delegations signature

*délégations de signature*

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE DIJON**

**LE CHEF D'ETABLISSEMENT DU CENTRE DE SEMI-LIBERTE DE MONTARGIS**

Vu le décret n°2010-1634 du 23/12/2010 modifiant le code de procédure pénale et relatif aux décisions prises par l'administration pénitentiaire.

Vu le décret n° 2013-368 du 30 avril 2013 relatif aux règlements intérieurs types des établissements pénitentiaires ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, entré en vigueur en 2016

Vu le code de procédure pénale, notamment son article R57-6-24

**DECIDE**

**Article 1 :**

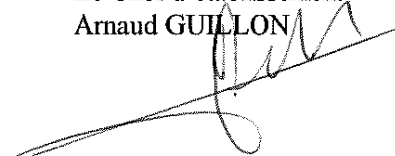
Délégation permanente est donnée à **M DENYS Hubert, corps d'encadrement et d'application, major, chef d'établissement adjoint** aux fins de signer au nom du chef d'établissement du CSL de Montargis toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 2 :**

Délégation permanente est donnée à **Mme PIPEROL Lidwing, corps d'encadrement et d'application, première surveillante**, aux fins de signer au nom du chef d'établissement du CSL de Montargis, toutes les décisions administratives individuelles visée dans le tableau ci-joint.

Fait à Montargis, le 08/11/2017

Le Chef d'établissement  
Arnaud GULLON



**Le Chef d'établissement donne délégation de signature, en application du code de procédure pénale (R.57-6-24 ; R.57-7-5) et à la mise en œuvre du décret n°2014-477 du 13 mai 2014 aux personnes désignées :**

Déléataires possibles :

1 : adjoint au chef d'établissement

2 : premiers surveillants

Abréviation : RI = règlement intérieur type des établissements pénitentiaires annexé à l'article 57-6-18 du code de procédure pénale

Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale	1	2
<b>Organisation de l'établissement</b>			
Elaboration et adaptation du règlement intérieur type	R.57-6-18	x	
Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire	R.57-6-24 ; D.277	x	
Détermination des modalités d'organisation du service des agents	D. 276	x	
<b>Vie en détention</b>			
Elaboration du parcours d'exécution de la peine	Art.717-1 ; D.89	x	
Désignation des membres de la CPU	D.90	x	
Présidence de la CPU	D.90	x	
Présidence de l'équipe pluridisciplinaire assurant le suivi individuel du mineur	D.514	x	
Définition des modalités de prise en charge individualisée des personnes détenues	D.92	x	
Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule	R.57-6-24	x	x
Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule	D.93	x	x
Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue	D.94	x	x
Affectation des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'Unité sanitaire	D. 370	x	
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D. 446	x	x
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération (ancien D.449)	Art 46 du RI	x	
Décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes (ancien D.259)	Art 34 du RI	x	
Interdiction du port de vêtements personnels par une personne détenue (pour raisons d'ordre, sécurité, ou de propreté)	Art 10 RI type	x	x
Opposition à la désignation d'un aidant	R. 57-8-6	x	
<b>Mesures de contrôle et de sécurité</b>			
Appel aux forces de l'ordre pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité	D. 266	x	
Utilisation des armes dans les locaux de détention	D. 267 R. 57-7-84	x	
<i>sur les secteurs des quartiers maison d'arrêts</i>		x	
<i>sur le quartier pour peines aménagées</i>		x	
<i>sur le secteur de l'Unité hospitalière sécurisée interregionale</i>		x	
<i>sur le secteur de l'unité hospitalière spécialement aménagée</i>		x	

Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion (ancien D.273)	Art 5 et 14 du RI	x	x
Interdiction à une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité (ancien D. 459-3)	Art 20 du RI	x	x
Contrôle et retenue d'équipement informatique (ancien D.449-1)	Art 19-VII du RI	x	
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 57-7-79	x	x
Demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République	R. 57-7-82	x	
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue (ancien D.283-3)	Art 7-III du RI	x	x
Emploi des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction (ancien D.283-4)	Art 7-III du RI	x	x
Constitution de l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif	D.308	x	x
Décision de mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accédant à l'établissement pénitentiaire	R.57-6-24, al 3, 5°	x	x
<b>Discipline</b>			
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R.57-7-18	x	x
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R.57-7-22	x	x
Engagement des poursuites disciplinaires	R.57-7-15	x	
Présidence de la commission de discipline	R.57-7-6	x	
Elaboration du tableau de roulement des assesseurs extérieurs	R. 57-7-12	x	
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur de la commission de discipline	D.250	x	
Désignation des membres assesseurs de la commission de discipline	R. 57-7-8	x	
Prononcé des sanctions disciplinaires	R.57-7-7	x	
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaire	R.57-7-54 à R.57-7-59	x	
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions	R.57-7-60	x	
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-25	x	
<b>Isolement</b>			
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-64	x	
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R. 57-7-62	x	
Autorisation pour un détenu placé à l'isolement de participer aux offices célébrés en détention	Art 7 RI type	x	
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R. 57-7-62	x	
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R. 57-7-64	x	
Proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-64 ; R. 57-7-70	x	
Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-67 ; R. 57-7-70	x	
Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence	R. 57-7-65	x	
Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure	R. 57-7-66 ; R. 57-7-70 ; R. 57-7-74	x	
Levée de la mesure d'isolement	R. 57-7-72 ; R. 57-7-76	x	

**Gestion du patrimoine des personnes détenues**

Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir	D.122	x	
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D. 330	x	
Autorisation pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible (ancien D.421)	Art 30 du RI	x	
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	Art 14-II du RI	x	
Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite (ancien D.422)	Art 30 du RI	x	
Retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés	D. 332 Art 728-1	x	
Autorisation pour les personnes condamnées de recevoir des subsides en vue d'une dépense justifiée par un intérêt particulier	Art 30 du RI	x	
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire (ancien D.337)	Art 24-3 du RI	x	
Autorisation de remise à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids (ancien D.340)	Art 24-3 du RI	x	

**Achats**

Fixation des prix pratiqués en cantine (ancien D.344)	Art 25 RI	x	
Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cantine	Art 25 du RI	x	
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel (ancien D.444)	Art 19 IV du RI	x	
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un équipement informatique (ancien D.449-1)	Art 19-VII du RI	x	

**Relations avec les collaborateurs**

Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D. 389	x	
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D. 390	x	
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D. 390-1	x	
Suspension de l'habilitation d'un personnel hospitalier de la compétence du chef d'établissement	D. 388	x	
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus	D. 446	x	
Instruction des demandes d'agrément en qualité de mandataire et proposition à la DISP	R. 57-6-14	x	
Suspension provisoire, en cas d'urgence, de l'agrément d'un mandataire agréé	R. 57-6-16	x	
Fixation des jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison	Art 33 du RI	x	
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D. 473	x	

**Organisation de l'assistance spirituelle**

Détermination des jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux	D. 57-9-5	x	
---	-----------	---	--

Désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire	D. 57-9-6	x	
Autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle sous réserve des nécessités liées à la sécurité et au bon ordre de l'établissement	D. 57-9-7	x	
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches	D. 439-4	x	
<b>Visites, correspondance, téléphone</b>			
Délivrance des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R57-6-5	R. 57-6-5	x	
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un auxiliaire de justice ou un officier ministériel	R. 57-8-10	x	
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de communiquer aux officiers ministériels et auxiliaires de justice autres que les avocats (ancien D. 411)	Art 28 RI type	x	
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R. 57-8-12	x	
Rétention de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée	R. 57-8-19	x	
Autorisation- refus- suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées (ancien D. 417)	R. 57-8-23	x	
<b>Entrée et sortie d'objet</b>			
Autorisation d'entrée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques	D.274	x	x
Notification à l'expéditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un objet	Art 32-I du RI	x	
Autorisation de recevoir des objets par colis postal ou par dépôt à l'établissement pénitentiaire (ancien D431)	Art 32-II du RI	x	x
Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et audiovisuelles (ancien D443-2)	Art 19-III du RI	x	x
Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues	R. 57-9-8	x	
<b>Activités</b>			
Proposition aux personnes condamnées d'exercer une activité ayant pour finalité la réinsertion	Art 27 de la loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009	x	x
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale (ancien 436-2)	Art 17 du RI	x	x
Refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D. 436-3	x	
Signature d'un acte d'engagement concernant l'activité professionnelle des personnes détenues	R. 57-9-2	x	
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D. 432-3	x	
Déclassement ou suspension d'un emploi	D. 432-4	x	x
Suspension d'un emploi dans le cadre d'un acte constitutif d'une faute disciplinaire dans le cadre du travail	R. 57-7-5	x	x
<b>Administratif</b>			
Certification conforme de copies de pièces et pour la légalisation de signature	D. 154	x	
<b>Divers</b>			
Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur	D.124	x	



Modification des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir faisant suite à une autorisation accordée au CE par le JAP	Art 712-8 ; D. 147-30	x	
Retrait, en cas d'urgence, de la mesure de surveillance électronique de fin de peine et réintégration du condamné	D. 147-30-47 ; D. 147-30-49	x	
Habilitation spéciale des agents des greffes afin d'accéder au FIJAIS et d'enregistrer les dates d'écrou, de libération et l'adresse déclarée de la personne libérée	Art 706-53-7	x	x
Placement des personnes détenues sous dotation de protection d'urgence ou en cellule de protection d'urgence	Note DAP-SD3 n° 156 du 30 novembre 2010	x	x
Réalisation de l'entretien arrivant	Art 3 du R1	x	x
Modification, sur autorisation du juge d'instruction, des horaires de l'ARSE	D. 32-17	x	